

Initiatives ministérielles

ainsi que leurs familles, disposeraient de plus d'argent pour faire ce qu'ils ont à faire.

Je ne suis pas certaine d'avoir répondu à la question, mais l'idée générale, c'est de réduire l'intervention gouvernementale et, de ce fait, les dépenses gouvernementales et de mieux cibler ces dépenses. À long terme, c'est la solution que j'envisage à la plupart de ces problèmes.

M. Tony Valeri (Lincoln, Lib.): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir intervenir aujourd'hui au sujet de cette motion. Mes observations porteront surtout sur la possibilité pour les Canadiens de participer au processus de réforme de la sécurité sociale, ce que je les encourage à faire.

• (1810)

Certes, la réforme de la sécurité sociale est une des plus importantes initiatives gouvernementales depuis de nombreuses années. Les Canadiens disposent d'un nombre sans précédent de forums pour faire connaître leurs vues sur ce sujet. Tous les Canadiens doivent avoir leur mot à dire sur la façon d'adapter le système canadien de sécurité sociale aux exigences du XXI^e siècle.

Je voudrais expliquer les nombreuses façons dont les Canadiens peuvent exprimer leurs préoccupations, leurs idées et leurs suggestions concernant la réforme de nos programmes. Ces consultations nous aideront à accroître et l'efficacité et l'efficacité de nos programmes, ce qui est un des grands objectifs de tout le processus de réforme de la sécurité sociale.

Six ou sept semaines se sont écoulées depuis la parution du document de travail et les Canadiens manifestent toujours un intérêt très vif pour ce document. Depuis le 5 octobre, le ministère a reçu plus de 12 000 appels de gens qui demandaient de la documentation et des renseignements. En tout, nous avons distribué quelque 114 000 exemplaires du document de travail et près de 210 000 exemplaires de son sommaire.

Nous voulons savoir ce que pensent les Canadiens de l'initiative gouvernementale visant à réformer le filet de sécurité sociale et nous invitons le plus grand nombre possible d'entre eux à s'exprimer. À cette fin, nous avons récemment distribué un cahier invitant les Canadiens à nous communiquer leurs opinions sur les options concernant la réforme du filet de sécurité sociale. Nous y avons joint une enveloppe affranchie pour qu'ils nous envoient leurs réactions. Toutes les réponses postées avant le 16 janvier 1995 feront partie d'un rapport final sur les opinions des Canadiens.

De même, nous enverrons un rapport provisoire au Comité permanent du développement des ressources humaines, à la fin de décembre. L'analyse des réponses sera effectuée par D.R. Harley Consultants Limited, une entreprise d'Ottawa qui a participé à l'élaboration du manuel afin d'assurer son objectivité.

Le guide est disponible dans les comptoirs postaux, les centres d'emploi du Canada, un grand nombre d'épiceries, ainsi que les YMCA et YWCA d'un bout à l'autre du pays. Les intéressés peuvent aussi obtenir ce document en téléphonant au numéro 1-800 ou en communiquant avec leur député fédéral.

La ligne 1-800 est à la fois une source d'information et un moyen pour les Canadiens d'exprimer leur opinion sur la réforme de la sécurité sociale. Le public se sert d'ailleurs beaucoup de ce service. À mon avis, cette ligne reflète à la fois l'importance que les Canadiens accordent à la réforme de la sécurité sociale ainsi que la volonté du gouvernement d'écouter ce que ceux-ci ont à dire.

Outre le guide et la ligne 1-800, le public dispose d'un nombre sans précédent de façons de faire connaître ses vues sur la réforme de la sécurité sociale.

Le ministère du Développement des ressources humaines a produit une masse de renseignements pertinents pour les Canadiens. Une grande partie de ces renseignements, qui sont disponibles sur papier et sous diverses autres formes, est même accessible en se servant de l'autoroute de l'information.

Le Comité permanent du développement des ressources humaines est le principal organisme de consultation sur la réforme. Les résultats de tous les autres exercices de consultation seront transmis au comité, en vue de la rédaction de son rapport officiel.

Il convient de mentionner que le comité est composé de députés des trois principaux partis à la Chambre. Je suis heureux de souligner qu'un grand nombre d'intéressés souhaitent être entendus par le comité. En fait, les représentants de plus de 80 organismes nationaux sont venus témoigner entre le 26 octobre et le 8 novembre. En général, ces organisations nationales reconnaissent la nécessité de procéder à une réforme et appuient les principes exposés dans le document de travail. Les groupes ont exprimé pour la plupart un large éventail de préoccupations au sujet des options précises contenues dans ce document.

Le comité a entamé ses consultations auprès des Canadiens. Quinze de ses membres vont parcourir notre magnifique pays pendant cinq semaines, tenant des audiences dans 22 villes et villages. Qu'ils habitent la ville ou la campagne, le Grand Nord ou Toronto, les Canadiens auront tous la même chance de se faire entendre. Encore une fois, la population manifeste énormément d'intérêt. Le comité a reçu près de 500 demandes de participation de l'ouest du Canada et il s'efforcera d'entendre autant de groupes et de particuliers que possible.

Les personnes qui ne pourront pas comparaître devant le comité ont jusqu'au 9 décembre 1994 pour présenter un mémoire, de telle sorte que les membres du comité bénéficient de l'éventail le plus large possible de points de vue et d'idées. Il faut encourager les Canadiens qui ne pourront pas comparaître devant le comité ni participer aux audiences régionales tenues par des députés de présenter un mémoire au comité avant le 9 décembre.

• (1815)

Nous encourageons les députés à participer aux consultations sur la réforme de la sécurité sociale. En informant leurs électeurs, les députés offrent aux Canadiens une autre tribune pour exprimer leurs préoccupations, leurs idées et leurs solutions sur le réaménagement du régime canadien de la sécurité sociale.